



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Quatrième réunion du Comité consultatif**

*Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008*

---

**Mise en œuvre de l'accord de siège**

**Auteur : l'Australie**

## **Mise en application de l'Accord de siège entre le gouvernement australien et le Secrétariat de l'ACAP**

**Soumis par : l'Australie**

### **Contexte**

La deuxième Réunion des Parties, qui s'est tenue à Christchurch, en Nouvelle-Zélande (du 13 au 17 novembre 2006), a adopté le texte définitif d'un Accord de siège entre le gouvernement de l'Australie et le Secrétariat de l'ACAP (Résolution 2.1, Annexe 1 du rapport final de la RdP2 [MoP2]). Cette réunion des Parties a également autorisé le Secrétaire exécutif du Secrétariat intérimaire à signer l'Accord de siège au nom des Parties à l'ACAP.

Lors de la troisième réunion du Comité consultatif qui s'est tenue à Valdivia, au Chili, du 12 au 15 juin 2007, l'Australie a fourni des renseignements aux Parties sur la mise en application de l'Accord de siège (CC3 Doc 8) et s'est engagée à tenir les Parties au courant de l'état de cette question.

Les Parties se souviendront d'avoir été notifiées par l'Australie le 15 janvier 2008 que, par suite de l'élection fédérale australienne de novembre 2007 et du changement de gouvernement australien, en application des prescriptions de la Constitution australienne et de la procédure de conclusion de traités, il était nécessaire de prendre de nouvelles dispositions pour permettre à l'Australie de ratifier l'Accord de Siège. En conséquence, l'Australie a avisé les Parties à l'ACAP que la procédure de ratification de l'Accord de siège par l'Australie serait retardée.

### **État d'avancement**

Depuis les derniers rapports de situation de l'Australie, la procédure de ratification a progressé sans heurts. Un jalon important sera atteint le lundi 23 juin 2008, date à laquelle l'Accord sera signé au nom des Parties à l'ACAP par M. Warren Papworth, Secrétaire exécutif du Secrétariat intérimaire, et par le Dr Anthony Press, Directeur de la Division antarctique australienne, au nom du gouvernement australien.

Après la signature de l'Accord de siège, il restera encore plusieurs démarches à entreprendre par l'Australie avant que la procédure de ratification du traité soit achevée et que l'Accord de siège entre en vigueur, probablement vers la fin de 2008. L'Australie tient à assurer les Parties à l'ACAP que ces démarches seront entreprises aussi rapidement que possible et que l'Australie continuera à tenir les Parties au courant des progrès accomplis.